

16 mai 2007

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE PARIS FRANCE

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 10 mai 2007, complété par des courriers des 11 et 15 mai, Forum European Realty Income II LP (c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 2 mai 2007, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle (1), les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS FRANCE et détenir indirectement 209 237 actions FONCIERE PARIS FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 11,59% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice d'obligations remboursables en actions (ORA) (3).

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir 150 376 ORA donnant accès à autant d'actions FONCIERE PARIS FRANCE.

- 2 - Par courrier du 15 mai 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Forum European Realty Income II LP et ses filiales (1) agissent seul ;

Forum European Realty Income II LP et ses filiales (1) n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de la société [FONCIERE PARIS FRANCE] ;

Forum European Realty Income II LP et ses filiales (1) n'ont pas l'intention d'acquérir d'autres titres de la société [FONCIERE PARIS FRANCE] ;

Forum European Realty Income II LP et ses filiales (1) n'ont pas l'intention de demander de nouveau poste d'administrateur [de la société FONCIERE PARIS FRANCE] ».

(1) Sociétés de droit luxembourgeois Forum European Realty Income Sàrl et Noir I Sàrl.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 805 598 actions représentant autant de droits de vote.

(3) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-069 en date du 10 mars 2006.